

Développement rural européen après 2006

8 décembre 2005

Welcomeurope – Lorraine de Bouchony
Pour l'IAAT



Politiques régionales européennes après 2006

- **De quoi dispose-t-on aujourd'hui ?**

OSC + PNR + contribution des régions + CRSN (version provisoire)

- **Qu'attend-on ?**

Négociation budgétaire 2007-2013

La réaction des régions sur le CRSN

Les stratégies d'innovation régionale

Les stratégies de développement durable du territoire

L'écriture des programmes opérationnels



Contexte général

- Que sait-on ?

La programmation FS va porter sur l'innovation, la compétitivité
La dimension européenne est inscrite au cœur même des priorités des FS
Réduction attendue des financements communautaires
Concentration des fonds sur des objectifs stratégiques
5 règlements ont été proposés (en attente au Conseil)
Les règles d'éligibilité seront de la responsabilité de chaque état membre
Disparition du zonage, des PIC
Volet rural est exclu des fonds structurels

Et

Création du **FEADER** (Fonds européen agricole de développement rural), instrument unique de la politique agricole, comprenant un volet développement rural reprenant l'approche Leader.



Les 4 domaines

Environnement économique et soutien aux entreprises l'excellence territoriale

Formation, gestion des ressources humaines et inclusion

Environnement et prévention des risques ;

Développement des territoires urbains et ruraux.



La coopération dans la nouvelle programmation

Objectif coopération territoriale : « Interreg III ».

Les trois niveaux de coopération sont repris. La coopération transnationale, qui devra reposer sur des objectifs plus tangibles que le simple échange d'expérience. Intéresse beaucoup les collectivités territoriales françaises, qui y voient une marge de manœuvre face à la réduction des crédits de l'Objectif Compétitivité et Emploi et leur affectation aux pôles de compétitivité et au Plan de Cohésion sociale.

Nouvel instrument : le GECT.

Pas lié stricto sensu aux programmes européens, puisque la coopération territoriale pourra se faire sans GECT et que les GECT pourront exister hors des programmes européens.

Cet outil juridique est destiné à faciliter la coopération territoriale. Doté de la personnalité juridique, le GECT sera constitué par les différents acteurs désireux d'engager un processus de coopération territoriale et lèvera les incertitudes juridiques.



Le rural dans le CRSN

« Un regain confirmé des territoires ruraux »

On constate :

- **départ des jeunes ruraux** vers les centres urbains pour achever des études ou trouver un emploi ;
- **arrivée de retraités en milieu rural** venant renforcer le vieillissement naturel ;
- **mais aussi de plus en plus, arrivée d'actifs souvent avec enfants** dans des proportions suffisantes pour contribuer de façon significative au renouvellement de la population active des espaces ruraux.

Néanmoins, ce dynamisme ne concerne pas toutes les zones rurales. En particulier, les « campagnes les plus fragiles » qui couvrent 1/3 du territoire national connaissent des difficultés structurelles importantes.



Des nouvelles dynamiques régionales identifiées

Certaines accroissent leur spécificité :

l'Île-de-France de plus en plus tournée vers les autres métropoles de dimension mondiale se spécialise dans les services et les activités financières à forte valeur ajoutée.

D'autres comme la Bretagne, l'Aquitaine ou **Poitou-Charentes** se rapprochent du profil de l'économie nationale en accueillant de nouvelles populations et de nouvelles activités.



Priorité Compétitivité régionale

COMPETITIVITE

Environnement et prévention des risques

Adapter les activités de production et de transport,
soutenir les innovations dans le domaine
environnemental, protéger les sites naturels et
patrimoniaux et les ressources et privilégier des
politiques énergétiques plus soucieuses de leur impact
économique et environnemental.



La coopération mentionnée dans la déclinaison opérationnelle des priorités - PC

Réhabilitation des sites et terrains contaminés, protection des sites naturels, technologies innovantes, énergies renouvelables, meilleure gestion des ressources en eau, prévention contre les risques majeurs...

« Les efforts de prévention et **moyens d'interventions** doivent notamment être améliorés **en privilégiant les démarches de coopération interrégionales** (bassins fluviaux, massifs). La prise en compte des risques naturels sera prioritaire sur les risques technologiques. »



Tic et territoire ruraux

COMPETITIVITE

Accessibilité des territoires

Du point de vue territoriale, il s'agira **d'intégrer la dimension des TIC au niveau adéquat** dans chacune des actions publiques et de garantir sa cohérence d'ensemble en particulier dans les zones fragiles, urbaines et rurales.



Priorité Emploi

EMPLOI

Inclusion sociale et lutte contre les discriminations

outenir les **actions d'accompagnement à l'emploi et l'insertion des publics** de la politique de la ville et les zones rurales.

Faciliter l'accès aux financements européens des petits porteurs de projets, notamment associatifs, dans le champ de l'emploi et de l'inclusion, primo demandeurs travaillant sur les territoires isolés ou en difficulté (sites urbains, sites en reconversion, zones rurales) et prendre en compte des projets novateurs dans une approche ascendante

Promouvoir l'utilisation des Technologies de l'information et de la communication dans les zones susceptibles de subir la fracture numérique (zones rurales, zones enclavées, sites urbains sensibles).



Priorité Coopération

COOPERATION TERRITORIALE

La mise en oeuvre des fonds structurels devra notamment s'articuler avec les futurs contrats liant l'État aux collectivités territoriales ainsi qu'avec les politiques contractuelles qui seront éventuellement développées en **milieu rural (pays, pôles d'excellence ruraux,...)** et urbain (contrats de ville, d'agglomération, coopérations métropolitaines...).



Partenariats locaux

En outre, **l'échelle interrégionale** (coopération entre régions françaises) est quelquefois indispensable pour bâtir **les stratégies de développement durable du territoire**, préalables à la réalisation de projets structurants (infrastructures, innovation, recherche, risques...).



Les projets attendus

Les actions de développement rural devront cibler l'attractivité des territoires ruraux à travers l'accompagnement **des dynamiques de développement, le soutien à l'ingénierie de projets et le développement économique des entreprises, l'accès à des services de qualité, la réduction de la fracture numérique, l'amélioration des transports, l'accueil de nouveaux actifs, le soutien aux activités touristiques et culturelles, la protection et la mise en valeur des espaces naturels et patrimoniaux.**



Coopération européenne transfrontalière

Poursuivre et approfondir les actions en matière de coopération économique (innovation, aide aux PME transfrontalières, capital risque, développement des marchés du travail transfrontaliers), d'accessibilité, d'enseignement, d'éducation, d'échanges artistiques et culturels, de valorisation des ressources naturelles et du patrimoine culturel en lien avec l'économie touristique s'exprime fortement.

Il conviendra de rechercher des actions ayant un impact significatif et de long terme plutôt que des actions ponctuelles.

En la matière l'optimisation de réseaux existants par l'élargissement du partenariat, la capitalisation des expériences antérieures peut constituer une économie d'échelle pour une plus grande efficacité : ne pas refaire ce qui a déjà été fait, mais rebondir et progresser sur des acquis.



Coopération européenne transnationale

petit nombre de projets à impact structurant et fédérateur.

Parmi les thèmes retenus :

l'environnement et la gestion/prévention des risques naturels et technologiques (sécurité maritime sur les grands arcs maritimes, gestion de l'eau et préventions des inondations à l'échelle des grands bassins fluviaux, gestion et prévention des risques naturels, cas particuliers des massifs montagneux de forêts,...)

les transports

de manière transversale le besoin s'exprime de croiser cette approche thématique par la poursuite et l'approfondissement des coopérations territoriales en réseau : villes, agglomérations, métropoles, espaces ruraux et de faible densité.

Un tel maillage constitue la toile de fond qui donne du sens à l'approche thématique prioritaire et permet d'inscrire des réalités telles que la maîtrise et la gestion des flux touristiques dans les espaces de montagne, le lien entre les pôles ruraux de développement.

Le CRSN pourrait, une fois le montant des programmes connus, fixer la part maximale que les programmes opérationnels pourrait dédier à ces coopérations territoriales en réseau.



Coopération inter-régionale

Possible dans les 3 priorités « Convergence » et « Compétitivité régionale et emploi » que du volet interrégional de l'objectif « Coopération territoriale européenne »

Elle est conçue et envisagée pour enrichir les démarches et politiques territoriales et notamment en relation avec les pays de l'élargissement



La coopération dans le cadre du FSE

Reprend les actions innovatrices FSE 2000-2006

Les actions innovantes, transnationales ou interrégionales pour l'emploi et l'inclusion sociale

la poursuite des innovations et des expérimentations ; le développement des partenariats d'acteurs, locaux, régionaux et nationaux ; le renforcement des coopérations transnationales ou interrégionales.

Il s'agit en amont de mieux procéder au repérage des pôles d'excellence justifiant un transfert de « bonnes pratiques » et d'identifier plus finement les faiblesses et les lacunes.



Les thématiques FSE

Des priorités thématiques pour l'innovation, en les finalisant sur des problèmes concrets à résoudre, pourront être déterminées tels que :

- l'accès à la formation tout au long de la vie ou à l'emploi des personnes les plus en difficulté,
- la lutte contre les discriminations (sexe, âge, origine, religion, handicap...) et pour la diversité,
- le traitement de questions liées à l'élargissement et à la mobilité des jeunes et des travailleurs.



Développement de partenariats d'acteurs

Reprend EQUAL

Il s'agit de favoriser le développement de **partenariats d'acteurs permettant d'intervenir sur tous les aspects des questions à résoudre.**

Expérience Equal - réseaux d'échange de savoirs comme, par exemple, ceux qui sont mis en oeuvre dans les projets qui visent à organiser le territoire en « région apprenante ».

Cependant la construction d'un partenariat d'acteurs ne résulte pas d'une approche naturelle et spontanée même si les pratiques récentes développées dans Equal ont montré tout l'intérêt que chacun des partenaires peut en tirer. **Aussi, ces partenariats doivent continuer à émerger, à se développer encourager la mise en commun des expériences, des compétences et savoir-faire.**



FS ou FEADER ?

Nécessité de démarquer les projets ruraux FS et les projets ruraux FEADER

Proposition CRSN :

La ligne de partage peut être réalisée en fonction de critères financiers (FEDER pour les projets structurants, par exemple), territoriaux (FEDER pour les zones périurbaines ou petites villes et FEADER pour les zones rurales), ou sectoriels....



Critères proposés pour la démarcation

- **Taille** critique des projets ;
- **Impact territorial** du projet présenté (de niveau régional, départemental, intercommunal, local) ;
- **Type d'investissement** ou type de bénéficiaire ;
- **Apport** à l'objectif de cohésion territoriale au regard de situations particulières (par exemple zones périurbaines soumises à fortes pressions foncières, en particulier dans les métropoles régionales), compte tenu du ciblage stratégique du FEDER sur l'innovation et l'environnement.



Développement rural européen après 2006

Welcomeurope – Lorraine de Bouchony

38 rue Léon – 75018 Paris

Tel 33 1 42 54 60 64

lbouchony@welcomeurope.com

www.welcomeurope.com

